

☎ : 05 65 99 08 57

✉ : mairie-de-vabres-labbaye@wanadoo.fr

🌐 : www.vabreslabbaye.fr

**FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT DE LA CANTINE MUNICIPALE**  
**(pour les scolaires)**  
**À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

► **Ouverture de la cantine en période scolaire, uniquement les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 15h30 (fermée les jours fériés).**

► Mme Joëlle ROUCOULES est en charge des inscriptions et assure le service. Vous pouvez la joindre aux jours et horaires ci-dessus au **05.65.49.38.73**. ou par mail à : [cantine.vabres@gmail.com](mailto:cantine.vabres@gmail.com)

► Les inscriptions des enfants se font la **semaine précédente par mail ou téléphone, le jeudi avant midi**. Attention, lors des **vacances scolaires**, les inscriptions sont à retourner **avant le départ** en vacances **pour la semaine de la rentrée**.

► **En cas de maladie**, tout repas qui ne sera pas annulé dans les temps, sera retenu et les parents auront la possibilité de récupérer le repas prévu en contactant Mme ROUCOULES avant 11h00. (Pensez à amener vos contenants).

► Exceptionnellement, un repas commandé peut être **annulé**, à condition de prévenir Mme ROUCOULES, la veille avant 9h00, **sur les jours et horaires d'ouverture de la cantine**. Même cas de figure pour **rajouter** un repas non prévu.

**Pour les lundis et les jeudis, les absences ou inscriptions signalées par mail ou message vocal en dehors de l'ouverture de la cantine, ne seront pas prises en compte. Les repas commandés seront donc facturés.**

**CES MODIFICATIONS DOIVENT RESTER EXCEPTIONNELLES.**

► Les **absences pour cause de sortie scolaire** sont **signalées** à Mme ROUCOULES à la cantine, **par les écoles** au plus tard le jeudi matin précédant la sortie.

► Pour les enfants qui mangent à la cantine **quotidiennement** ou les **mêmes jours chaque semaine** pendant toute l'année, il leur suffit de le **signaler en début d'année**. Il faut néanmoins retourner la **feuille d'inscription pour les jours qui ne sont pas habituellement travaillés** (exemple le mercredi).

► Les inscriptions pour le repas du mercredi se font auprès du Centre de Loisirs.

► Le prix du repas est fixé à 4,30 € par enfant (Délibération 2018-014, voté en conseil municipal le 14 février 2018).

**A compter du 01/01/2023**, la facturation se fera en fin de mois. Le Trésor Public vous enverra directement la facture par courrier postal.

Le règlement pourra se faire :

- par virement bancaire sur le compte du comptable public (BIC : BDFERPPCCT / IBAN : FR233000100536F125000000050)
- par chèque bancaire ou postal adressé au comptable en charge du recouvrement, libellé à l'ordre du Trésor Public
- par carte bancaire auprès de n'importe quelle trésorerie de la Direction Générale des Finances Publiques, muni de votre facture
- par prélèvement automatique le 15 du mois (vous rapprocher du secrétariat de mairie muni d'un Relevé d'Identité Bancaire).
- en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni de votre facture, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite))

► Les parents doivent impérativement **signaler toute allergie alimentaire** de leurs enfants. De plus, tout régime spécial doit faire l'objet d'une demande écrite des parents (à l'attention de M. le maire) lors de la rentrée scolaire.

► **La prise des médicaments ne peut se faire à la cantine, le personnel n'y étant pas habilité.**

► De plus, je vous invite à rappeler à vos enfants que la cantine est un lieu de groupe avec, pour règle de base, le respect des biens et des personnes (tant les adultes qui assurent l'encadrement, que les autres enfants). Si un enfant continue d'ignorer cette règle malgré les remarques répétées des responsables, ses parents en seront avisés et, si la situation persiste, je me verrai dans l'obligation d'envisager son expulsion momentanée, voire définitive.

► Vous pouvez consulter les menus de la cantine sur notre site internet [www.vabreslabbaye.fr](http://www.vabreslabbaye.fr), onglet « Vie locale », « Enfance jeunesse », « Cantine scolaire ».

Le Maire, Frédéric ARTIS

